

**Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation
Komisiyo y'Igihugu y'Ubùmwe n'Ubwiyunge
National Unity & Reconciliation Commission**

**RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES DE LA COMMISSION
NATIONALE POUR L'UNITE ET LA RECONCILIATION, PERIODE
ALLANT DE MARS 1999 A JUIN 20000**

**P.o Box 174, Kigali-Rwanda
Tel (+250)71761;71766 ; Fax (250)71759
E-mail: unity@rwandal.com**

AVANT-PROPOS

Comme prévu par la Loi n° 03/99 du 12 Mars 1999 instituant la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, cette Commission donne son rapport d'activités au Président de la République et au Gouvernement et donne copie de ce rapport au Parlement et à la Cour Suprême.

C'est cette procédure de transmission de rapport aux diverses instances qui a été adoptée pour que la population rwandaise soit informée de la façon dont la Commission s'acquitte de sa mission.

Ce rapport est le tout premier depuis que la Commission a été institutionnalisée. Il relate ce qui a été fait depuis le mois de Mars 1999 jusqu'au mois de Juin 2000. Il montre le mode de fonctionnement de ses programmes.

Les points essentiels qui font l'objet de ce rapport sont:

1. La création ; les objectifs, la structure et le fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation.
2. Les activités spécifiques de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation.
3. Les activités réalisées par les trois programmes de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation.

La ligne politique et les programmes de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation ont été conçus sur base des idées émises par les différentes couches de la population. Dans ses activités, la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a souhaité que chaque rwandais, de n'importe quelle couche sociale qu'il appartienne puisse participer à la recherche de l'Unité et la réconciliation nationale.

Des fora ont été organisés dans lesquels les Rwandais ont pu examiner ensemble les vraies raisons à l'origine des dissensions entre eux et d'envisager des voies et moyens d'atteindre et de consolider l'Unité et la Réconciliation au Rwanda.

Depuis la mise sur pied de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation plusieurs consultations à la base ont été menées à travers tout le pays et il s'en est suivi une série de programmes dont les plus urgents s'aèrent être:

1. Le Programme d'Education Civique
2. Le Programme de Résolution des Conflits
3. Le Programme d'Appui aux Initiatives Communautaires dans le domaine de l'Unité et la Réconciliation.

Il apparaît dans ce rapport que beaucoup d'efforts ont été focalisés sur le Programme d'Education Civique avec la formation des dirigeants ; la formation de base et la jeunesse estudiantine des Universités et Instituts supérieurs.

Dès l'année prochaine la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation q l'intention de concentrer son effort sur d'autres Programmes et ce, au fur et à mesure que notre capacité institutionnelle sera renforcée.

Le Gouvernement de l'Union Nationale a accordé un appui financier à la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation. Ceci prouve combien il tient à coeur l'Unité et la Réconciliation qui d'ailleurs figurent sur la liste des priorités de son Programme.

Nous ne pouvons que nous en réjouir et l'en remercier.

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation continuera à servir de carrefour de rencontres aussi bien des jeunes que de moins jeunes, pour qu'ils puissent continuer à participer à l'éradication des entraves à l'Unité et la Réconciliation telles que : l'ignorance, la pauvreté et la justice (non fonctionnelle). Ceci constitue la seule voie vers la paix et le développement durable.

Je remercie tous ceux qui, de près ou de loin ont appuyé notre Commission. Cet appui nous est toujours nécessaire et doit être continuel, parce que l'Unité et la Réconciliation n'est pas une « affaire » de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation mais une « affaire » de tout Rwandais.

Aloisea INYUMBA

Secrétaire Exécutif de la
Commission Nationale pour
l'Unité et la Réconciliation.

<u>TABLE DES MATIERES</u>		P.
<i>Avant Propos</i>		2-3
<i>Table des matières</i>	4	
<u>PREMIERE PARTIE: LA COMMISSIONNATIONALE POUR L'UNITÉ ET LA RÉCONCILIATION</u>		5
1	Origine de la Commission	5
2	Les taches de la Commission	5
3	La Structure de la Commission	6
3.1 .	La Communauté Rwandaise	6
3.2.	Le Sommet National de la Commission	6
3.3 .	Le Conseil des Membres	7
3.4 .	Le Secrétariat Permanent	7
3.4.1	Le Secrétariat Exécutif	7
3.4.2	La Direction Générale	7
3.4.3	La Direction de l'Éducation Civique	8
3.4.4	La Direction de la Résolution des Conflits	8
3.4.5	La Direction d'Appui aux Initiatives Communautaires	9
<u>DEUXIEME PARTIE: II. LES ACTIVITÉS SPECIFIQUES DE LA COMMISSION</u>		10
1.	Les réunions de la Commission	10
1.1.	La réunion consultative des Commissaires	10
1.2.	Autres réunions de la Commission	15
1.3.	Les consultations à la base sur l'Unité et la Réconciliation	17
1.4.	Le Sommet National sur l'Unité et la Réconciliation	21
<u>TROISIEME PARTIE: III. RÉALISATIONS DES PROGRAMMES</u>		22
A.	La Direction de l'Éducation Civique	22
B.	Les Activités de la Résolution des Conflits	33
C.	La Direction d'Appui aux Initiatives Communautaires	37
<u>AUTRES ACTIONS D'APPUI AUX PROGRAMMES DE LA COMMISSION</u>		43
a)	Communication et Recherche	43
b)	Administration et Finances	44
CONCLUSION GENERALE		47
ANNEXE		44-51

PREMIERE PARTIE

1. LA COMMISSION NATIONALE POUR L'UNITE ET LA RECONCILIATION

1. Origine de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

Depuis l'époque Coloniale le Rwanda a été caractérisé par une mauvaise gouvernance basée sur une politique de discrimination et de dichotomie entre la population consolidant ainsi les assises d'un pouvoir dictatorial. Cette politique ne respectant pas les droits fondamentaux de l'homme a été la base du génocide et des massacres de 1994 qui se sont soldés par la mort de plus d'un million (1.000.000) de personnes.

Les Accords de Paix d'Arusha ont montré que l'Unité et la Réconciliation constituent la pierre angulaire pour la construction d'une paix et d'un développement durables au Rwanda.

Le Gouvernement de l'Unité Nationale trouve que l'Unité et la Réconciliation est l'arme efficace contre l'ignorance aussi bien dans le domaine politique et économique, que dans le domaine du bien être social.

L'Assemblée Nationale a voté la Loi institutionnalisant la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation au mois de mars 1999.

L'Unité et la Réconciliation des Rwandais constituent l'unique voie pouvant réinstaurer la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme et le vrai développement.

La mise sur pied de, cette Commission constitue un grand pas vers l'éradication de mauvais comportements, attitudes et raisonnements basés sur une politique discriminatoire longtemps prêchés par de mauvais régimes successifs.

2. Les tâches de la Commission

1. Préparer et conduire des débats à l'échelle nationale dont l'objet est de promouvoir l'Unité et la Réconciliation du peuple Rwandais ;
2. User de tous les moyens possibles en vue d'éveiller les Rwandais pour l'Unité et l'asseoir sur une base solide ;
3. Préparer et diffuser les idées et initiatives visant à promouvoir la paix au sein du peuple rwandais et à encourager la culture de l'Unité et de la réconciliation ;
4. Dénoncer et combattre les actes, les écrits et langages susceptibles de promouvoir toute sorte de discrimination ;
5. Préparer et coordonner le programme national pour la promotion de la réconciliation des Rwandais ;

6. Sensibiliser les Rwandais à leurs droits, au respect des droits des autres peuples et ériger entre eux une culture de lutte pour leurs propres droits ,
7. Emettre des réflexions afférentes aux projets de lois visant à combattre tout sectarisme et à promouvoir l'Unité et la Réconciliation du peuple rwandais ,
8. Suivre de près le respect, par toutes les institutions des objectifs de l'Unité et la Réconciliation ;
9. Veiller au respect par les forces politiques, les dirigeants ainsi que toute personne, de l'idéologie de l'Unité et la réconciliation nationale.

3. La Structure de la Commission

3.1. La Communauté rwandaise

Les communautés rwandaises constituent la base des politiques et des activités de la Commission. La stratégie de la Commission est de faire participer toutes les couches de la population dans la recherche des voies et moyens de réaliser l'unité et la réconciliation. Dans ce contexte, le rôle de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation Nationale est de servir de forum où les rwandais vont débattre des causes de leur division et des possibilités de renforcement de l'unité et la réconciliation durables du peuple rwandais.

3.2. Sommet National

Dirigé par le Président de la République, il réunit les dirigeants à tous les échelons du pays. Ce sont, qui se tient une fois l'an, évalue les progrès accomplis dans la réalisation des programmes de l'unité et de la réconciliation nationales.

3.3. Conseil de la Commission

Dirigé par un Président nommé, le Conseil est constitué de 12 membres, dont un Président, un Vice-Président et un Secrétaire Exécutif. Le Conseil se réunit une fois par mois et examine les activités du Secrétariat Permanent pour s'assurer du bon déroulement des programmes visant la promotion de l'unité et la réconciliation du peuple rwandais.

3.4 Secrétariat Permanent

Géré par un Secrétaire Exécutif, le Secrétariat permanent a les attributions suivantes

- Superviser les activités journalières de la Commission ;
- Administrer et gérer les ressources financières et humaines de la Commission;
- Consulter régulièrement les autorités nationales, la société civile (les organisations communautaires de base et les confessions religieuses) ;
- Mobiliser les Agences Internationales en faveur de l'unité et la réconciliation ;
- Rechercher des appuis nationaux et internationaux destinés à soutenir les efforts de la Commission.

Le Secrétariat Permanent comprend des Services aussi variés que:

3.4.1 Le Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif constitue l'échelon par excellence de l'exécutif. Géré par le Secrétaire Exécutif ayant rang de Secrétaire d'Etat, il a les attributions suivantes

- Coordination générale des activités de la Commission
- Préparation des réunions de la Commission ;
- Mise en application des programmes de la Commission et recherche des voies et moyens d'atteindre les objectifs assignés à la Commission;
- Préparation des conférences-débats sur l'Unité et la réconciliation
- Suivi régulier des activités des divers programmes sur l'unité et la réconciliation

3.4.2. Direction Générale

Géré par un Directeur Général ayant rang de Secrétaire Général dans les Ministères, il a les attributions suivantes

- Coordonner les activités du Secrétariat Permanent ;
- Coordonner- les activités relatives à l'Administration et aux Finances ;
- Autres activités lui assignées par le Secrétaire Exécutif.

Deux autres Services dépendent de la Direction Générale à savoir

- Le Service de Recherche et de Communication ;
- Le Service Administratif et Financier

3.4.3 Département de l'Education Civique

Ce Département est composé de trois unités ou divisions

1. L'Unité des Programmes (Syllabus)
2. L'Unité de la formation dans les préfectures
3. L'Unité de la mobilisation des masses populaires.

Les attributions de ce département sont les suivantes

- Développer un programme (syllabus) national destiné à promouvoir l'unité et la réconciliation nationale ;
- Utiliser l'éducation civique pour créer au Rwanda une culture de Tolérance, d'unité et de réconciliation ;
- Former les rwandais de toutes les couches sociales en matière d'unité et de réconciliation à travers les structures et les moyens formels ,
- Former périodiquement les rwandais de différents niveaux à travers les réunions, les séminaires et le média dans l'intérêt de l'unité et la réconciliation ,

- Former et engager les autorités nationales dans le processus d'unité et de réconciliation ;
- Evaluer les progrès accomplis dans l'unité et de la réconciliation nationale.

3.4.4 Département de la Médiation des Conflits

La médiation des conflits q trois unités dont

1. L'Unité chargée de la législation
2. L'Unité chargée du contrôle et du suivi (monitoring)
3. L'Unité chargée de la médiation des conflits.

Ce département a les tâches suivantes

- Examiner les lois se rapportant à l'unité et la réconciliation ;
- Proposer des révisions des lois touchant l'unité et la réconciliation ;
- Suivre, relever et dénoncer les cas importants d'injustice et de discrimination ;
- Suivre de près le respect et l'observation de la politique de l'unité et de la réconciliation nationales par les instances gouvernementales, les parties politiques, les dirigeants et la population ;
- Assurer la médiation des conflits en faveur de l'unité et la réconciliation du peuple rwandais.

3.4.5 Département des initiatives Communautaires

Ce département est chargé de

- Faire connaître les idées de la population sur la politique d'unité et de réconciliation ;
- Coordonner les programmes d'actions (des instructions gouvernementales, des ONG nationales et internationales et autres) visant l'amélioration des conditions socio-économiques (lutte contre la pauvreté) de la population, dans le but de renforcer l'unité et la réconciliation des rwandais.
- Assurer le suivi et la coordination des programmes et actions d'unité et de réconciliation initiés par la population, les organes de base et les organisations indépendantes.

DEUXIEME PARTIE

II LES ACTIVITES SPECIFIQUES DE LA COMMISSION NATIONALE POUR L'UNITE ET LA RECONCILIATION

1. Les réunions de la Commission de l'Unité et la Réconciliation

1.1. Réunion consultative des commissaires

Avant de commencer les programmes, les membres de la Commission ont tenu une réunion consultative sur la signification de l'Unité et la Réconciliation afin de pouvoir se doter d'une ligne politique adéquate devant être suivie par la Commission et d'arrêter des stratégies y relatives. Cette réunion s'est tenue à Murambi (Gitarama) du 20 au 22 Avril 1999.

Les travaux en ateliers ont abouti sur les résolutions suivantes

Causes profondes de la destruction de l'unité des Rwandais.

a) Ce qu'est l'unité

La Commission croit que l'unité des Rwandais est traditionnelle et solidement ancrée dans nos mœurs dès d'époque de nos ancêtres.

b) Ce qui caractérise l'unité des Rwandais.

L'unité des Rwandais était caractérisée par - Le fait que tous les Rwanda appartenaient à une seule nation était un principe inéluctable ;

- Le fait de se sentir partie prenante du système administratif tous étaient regroupés autour du Mwami, leader incontesté et accepté par tous, il s'appelait « Roi des Banyarwanda ».
- L'égalité de tous devant la loi était un acquis. A titre d'exemple, des châtiments exemplaires étaient réservés à quiconque enfreignait la loi, dût-il même appartenir à la famille royale.
- A tous les niveaux, seules les compétences individuelles étaient tenues en considération.
- L'unité et la solidarité des Rwandais étaient exprimés également à travers le culte aux ancêtres, les tabous et totems, les danses, la médecine humaine et vétérinaire et j'en passe. Tout ça effectué de la même façon à travers tout le pays ne peut se faire que par un peuple qui se connaît très bien.

c) Les piliers de l'Unité des Rwandais.

- Une même langue

- Hutu, Tutsi et Twa étaient conscients du fait qu'ils appartenaient aux mêmes éclans et le respectait.
- Les Rwandais habitaient les mêmes villages, d'une façon mixte. Il n'y avait pas de région spécifique pour les uns et pour les autres. De même que l'habitat, les mariages étaient également mixtes.
- Concernant le culte religieux et le culte aux ancêtres, tous les Rwandais partageaient la même foi et celle-ci était profonde.

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation croit profondément que l'Unité et la Réconciliation est un principe incontournable pour construire une nation solide. Tout ce qui, dans les us et coutumes des Rwandais favorisait l'unité et la réconciliation devrait être réhabilité et appris à tous.

d) Ce qui est à l'origine de la destruction de l'Unité des Rwandais.

A l'arrivée du colonialisme, les grands piliers de l'Unité Rwandais se sont effrités petit à petit, dû à l'enseignement divisionniste dispensé, prônant entre autres que

- Les Rwandais proviennent des pays différents et non du Rwanda tel qu'il est devenu ;
- Ils n'ont rien en commun et sont des ennemis les uns les autres ;
- Que physiquement et morphologiquement ils sont loin de prétendre issus d'une même souche.
- Que congénitalement, leur degré d'intelligence est différent et que par conséquent l'égalité des chances dans le partage et du pouvoir et du patrimoine nationale est impossible.
- La discrimination locale a été démolie et assujettie à la cause coloniale.
- Tout ce qui, par rapport qu culte et à la foi réunissait les Rwandais fut détruit systématiquement dans le but, de courber l'échine et diviser la population qu dépens de nouvelles religions étrangères et de l'administration coloniale.

La part des Rwandais.

- Ceux que l'on peut qualifier de « prétendus intellectuels rwandais » principalement ceux dans les hautes sphère de l'administration se sont faits des instruments de la colonisation et ont suivi impérativement cette voie.
- La Démocratie mal enseignée a abouti à une formation des partis politiques sur l'ethnocentrisme et le régionalisme. Tout ceci q été entrepris qu détriment des efforts fournis naguère par nos ancêtres, efforts dont les principaux résultats avaient été caractérisés par:
 - Construction d'une nation unie
 - Sens développé de patriotisme dans lequel chacun se sont solidaire de son pays et se sent protégé par celui-ci
 - Egalité de tous devant la loi
 - Privilégier les compétences et les performances individuelles

- Une même culture solide regroupant tous les Rwandais

Cette façon de penser et d'agir, doublée de discrimination et d'inégalités sociales ont cristallisé les Rwandais dans l'ignorance et la pauvreté qui les ont conduit aux massacres et génocide de 1994.

C'est pour cette raison que la Commission Nationale pour l'Unité et la réconciliation estime qu'il est grand temps que les Rwandais s'éveillent et se libèrent mentalement et moralement et pensent à des projets de la société pour construire le pays. Ceci constitue la seule voie de sortie, il ne pays en être autrement.

e) Le Rwanda de l'après 1994.

Après le génocide, le principe divisionniste a été remplacé par le principe d'Unité et de Réconciliation. Beaucoup d'activités ont été réalisées dans la consolidation de cette nouvelle façon de penser et de travailler.

1. Mise sur pied d'un Gouvernement d'Union Nationale
2. Rapatriement et réintégration des réfugiés (anciens et nouveaux)
3. Mise en place des stratégies et activités visant la convivialité des Rwandais
4. Elections des échelons de base
5. Mise en place des diverses commissions dont le rôle primordial est les rwandais à améliorer leurs relations sociales
6. Supprimer les ethnies dans les cartes d'identité, dans l'emploi, les écoles ainsi qu'abolir le système d'équilibre régional et ethnique de sorte que les gens puissent bénéficier des mêmes avantages s'ils ont les compétences égales.

f) Diverses contraintes subsistent

1. Les massacres et le génocide ont privé ce pays des grandes cerveaux dans divers domaines privant du coup le pays d'un personnel compétent.
2. Ils ont laissé pour héritage au pays un grand nombre d'impotents dont des orphelins vivant seuls, des veuves et de personnes âgées seules dont la pauvreté et le chagrin sont incomensurables.
3. Ils ont déchiré le tissu social rwandais
 - a) Certaines personnes ont fui le pays et ne veulent pas rentrer. La plus part d'entre elles sous l'égide de vieilles pensées divisionnistes et rancunières ne cessent de ternir l'image du pays.
 - b) D'autres sont tristes, découragées et sont proies à des ressentiments, séquelles de ce qui leur est privé.
 - c) D'autres encore vivant dans le pays ne veulent pas se désolidariser de vieilles pensées, créant par intermittence des îlots dits « abacengezi-infiltrés » semant la mort sur leur passage et utilisant une propagande

d'intimidation, ce qui crée un climat de peur et de suspicion au sein de la population.

- d) La présence de plusieurs rwandais actuellement en prison constitue une forte préoccupation pour le système judiciaire du pays.
- e) Plusieurs infrastructures de développement aussi bien que le patrimoine privé ont été démolies.
- 4. Le rapatriement des réfugiés (anciens et nouveaux) va de pair avec les problèmes d'habitat, des terres cultivables, des maisons à récupérer et tout ceci si l'on n'y prend pas garde peut entraver le processus d'Unité et de Réconciliation.

h) Voie vers l'Unité et la Réconciliation et Stratégies envisagées.

1. Part du Gouvernement

Mise en place d'une bonne gouvernance et création d'un Etat de droit dans lequel les instances dirigeantes aident la population à trouver des solutions à ses problèmes de sorte que chaque rwandais se sente impliqué dans l'administration de son pays.

2. Part de la population

- La population doit d'entretenir souvent sur leurs problèmes réels en général et sur les problèmes de l'Unité et la Réconciliation en particulier et doivent en dégager des résolutions claires.
- Toute la population sans exception doivent contribuer à la réhabilitation de ce qui a été détruit par les Rwandais ; qu'il ait été dans le pays pendant le génocide ou rapatrié, qu'il soit hutu, tutsi ou twa, qu'il soit intellectuel ou inculte, qu'il soit adhérent d'une religion ou pas.
- De concert avec la population, l'administration se doit de construire et de consolider la culture de la paix, caractérisé par la tolérance mutuelle,, seul itinéraire que doivent suivre les Rwandais pour pouvoir résoudre leurs problèmes y compris le problème d'Unité et de Réconciliation.

3. Part de la Commission

- Encadrer tous les Rwandais dans le but de savoir comment ils conçoivent l'unité et la réconciliation ;
- Montrer aux autorités rwandaises les principaux obstacles à la culture de la paix, à l'Unité et la Réconciliation ;
- Asseoir un système de suivi de toutes les activités visant l'Unité et la Réconciliation des Rwandais ;

- Mettre en place un système de communication tel que toutes les idées en relation avec l'Unité et la Réconciliation puissent parvenir à un grand nombre de Rwandais

4. Signes précurseurs de la possibilité d'Unité et de Réconciliation.

- Le fait que le Gouvernement ait pris conscience de l'existence de Différends sociaux au sein de la famille rwandais et qu'il ait pris les devants en arrêtant des stratégies ad hoc.
- Le fait que les Rwandais opérant qu sein des diverses commissions étudient ensemble des problèmes concernant leur pays, qu'ils sont issus d'ethnies et des régions différentes, qu'ils appréhendent de la

même façon les intérêts du peuple, constitue une clé é réussite.

1.2. Autres réunions de la Commission

Le tableau suivant fait état des réunions tenues à partir du mois de Mars 1999 jusqu'au mois de Juin 2000

Date de tenue de la réunion	Les points à l'Ordre du Jour
15/03/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de connaissance et échange sur les tâches de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation
22/03/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise sur pied de la structure et des cahiers de charge des différents organes de la Commission ; ▪ Echange sur les priorités du moment telles que la semaine de deuil national et les élections des échelons de base ;
05/04/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport par le Secrétaire Exécutif sur son entretien avec le Président de la République ▪ Mise en place des groupes de travail des Commissaires et répartition des tâches de la Commission ; ▪ Détermination des groupes ayant sollicité une rencontre avec la Commission;
14/6/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement d'ordre intérieur, structure administrative et fonctionnement de la Commission; ▪ Programme de consultations à la base dans le cadre de compréhension des attentes de la population vis-à-vis de la Commission; ▪ Procédure de mise en place du personnel du Secrétariat Permanent.
21/06/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de consultation à la base (suite) ; ▪ Rapport d'activités du Secrétariat Permanent.
15/07/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement d'ordre intérieur de la Commission (suite) ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du Budget de fonctionnement pour l'exercice 1999.
27/08/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de la réunion tenue par le Président de la République et les Membres du Bureau de la Commission; ▪ Rapport d'activités de la Commission de mars 1999 à Juin 2000; ▪ Placement des Commissaires dans différents Départements; ▪ Agréation du Règlement d'ordre intérieur; ▪ Echanges sur la prime à allouer aux Commissaires
04/10/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation d'un voyage d'étude en Suède, ▪ Préparation d'une réunion des Commissaires sur l'Unité et la Réconciliation..
11/10/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echange sur la répartition des Commissaires dans les sous-commissions (art. 12 ;13 ;14 du R.O.I de la Commission
24/11/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rétrospective sur le voyage d'étude en Suède; ▪ Rétrospective sur les activités de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation ;
22/12/1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur les activités réalisées et définition de la ligne politique à suivre au cours de prochaines étapes ;.
27/01/2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des nouveaux Agents de la Commission; ▪ Evaluation des réalisations; ▪ Examen des rapports des sous-commissions ; ▪ Echange sur la promotion des activités de la Commission au moyen des médias (Logo,..) ▪ Préparation du camp de solidarité des Leaders du pays ▪ Echange sur la structure (ossature) du rapport annuel de la Commission.
24/02/2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du Sommet National ; ▪ Formation des leaders ; ▪ Construction du Centre de Formation de Gati (Kibungo) et (Cyuve Ruhengeri);
30-03-2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echange sur certains articles de la Loi institutionnalisant la Commission entravant la bonne marche de la Commission ▪ Préparation d'un séminaire sur le renforcement institutionnel du personnel de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation ; ▪ Envisager des actions à mener lors de la semaine de deuil national ▪ Salaires et soins médicaux pour le personnel ▪ Rapport des délégués de la Commission sur le litige opposant le Député Safari et le Président du MDR

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de visite des Commissaires aux familles marginalisées et/ou oubliées dans le développement en l'occurrence les familles des Batwa.
25/04/2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'une sous-commission sur l'évaluation des activités de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation ▪ Programme de visites aux préfectures: ▪ Préparation d'un séminaire des Commissaires ▪ Rapport sur le séminaire de renforcement des capacités institutionnelles effectué par le personnel de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation.
25/05/2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges sur les Rwandais de la diaspora ▪ Préparation du Sommet National ▪ Echange sur les activités des Commissaires ;
10/06/2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du Sommet National ; ▪ Préparation de la réunion avec les Représentants des Partis politiques agréés au Rwanda; ▪ Programme de visite des Rwandais de la diaspora.

1.3. Consultation à la base

Quand bien même les Membres de la Commission avaient échangé des idées sur l'Unité et la Réconciliation, il s'est avéré qu'aucune stratégie ne peut être arrêtée sans une consultation préalable de la population. C'est dans ce cadre qu'un programme spécifique ad hoc a été élaboré dans le but de s'enquérir sur

- Comment la population conçoit-elle l'Unité et la Réconciliation ;
- Les principaux obstacles à l'Unité et la Réconciliation ;
- Les actions à mener en vue de l'éradication de ces obstacles.

Ce programme a débuté au mois de Juin 1999 dans la Préfecture de Gitarama et s'est achevé dans la Préfecture de Kibungo au mois de Février 2000.

Les consultations ont été menées dans les différentes Préfectures et les divers groupes rencontrés étaient constitués de

- Agents de l'Administration préfectorale ;
- Les autorités communales ;
- Les échelons de base élus ;
- Les Représentants des Associations ;
- Les Représentants des ONG ;
- Les Représentantes des structures organisationnelles des femmes - Les Représentants des Jeunes
- Les directeurs des écoles primaires, secondaires et supérieures ;
- Les Représentants du Secteur privé ;
- Les Enseignants ;
- Les Médecins et Infirmiers ;
- Les Représentants des Artistes en général.

Compte tenu de ce que la Préfecture de la Ville de Kigali revêt d'un caractère cosmopolite différent des autres Préfectures du pays, il a fallu qu'un programme spécial lui soit attribué.

Ci-après, nous vous donnons en résumé les principaux résultats issus de ces consultations.

a) L'Unité et la Réconciliation que conçues par la population

L'Unité et la Réconciliation sont possibles parce qu'elles existaient avant l'arrivée des colons- Des faits et exemples tangibles corroborant à cette affirmation.

- L'existence d'une même langue, d'une même culture et d'une même croyance;
- Le caractère socio-culturel qui unissait les Rwandais de toutes les ethnies et de toutes les couches à l'instar de l' «Ubuse», sorte d'école de savoirvivre où tout comportement et attitude et surtout le parler jouaient un rôle décisif dans l'intégration ou le rejet d'un individu dans la société.
- L'éducation au savoir vivre et aux bonnes mœurs ne pouvait tolérer des conflits au sein de la famille rwandaise.
- Dans l'histoire du Rwanda avant l'avènement des Colons, il n'y a jamais eu de guerres entre les ethnies.
- Les appellations Hutu, Tutsi et Twa étaient attribuées aux gens selon leur rang social et non pas selon leur consanguinité. L'on pouvait aisément devenir Tutsi, symbole de riche selon que l'on montait d'un rang social ou devenir Hutu ou Twa selon que l'on s'appauvriissait.

Seuls les clans connus (18 au total) étaient constitués d'Abega, Abazigaba, Abasindi, Abanyiginya, etc.. et étaient l'apanage de tous les Rwandais, Hutu Twa Tutsi confondus.

- Lors des guerres inter-régionales, tout rwandais apte était appelé sous le drapeau sans distinction aucune ;
- Les Chefs d'Armée étaient nommés selon leur courage, patriotisme et mérites personnels. L'exemple le plus cité est d'un certain *Bisangwa*, commandant en chef de l'armée du Mwami Rwabugiri, ^alors qu'il était hutu.

En bref, comme un semeur dans son champ, la discision a été semée lentement mais sûrement par le colonialiste. Ceci nécessite le déploiement d'efforts considérables pour le déraciner et ce d'une façon irréversible.

b) Ce qu'il faut faire pour arriver à l'Unité et la Réconciliation

En général l'opinion des Rwandais s'arrête sur les points suivants

- Consolider et renforcer le système judiciaire

- Accélérer le processus des Tribunaux « Gacaca »
- Instaurer des mécanismes d'éducation populaire à travers les medias, les jeux, les activités culturelles, les conférences-débats, les réunions, les formations, etc.
- Elaborer des programmes d'éducation civique pour les écoles.
- Conception des projets susceptibles de promouvoir et de développer la population rurale et veiller à l'équité et à l'égalité de tous dans la distribution de ces projets.
- Assister particulièrement les victimes des conséquences du génocide, des massacres, de la guerre et de l'exil.
- Veiller à ce que les partis politiques ne soient plus une source de conflits.
- Instaurer et asseoir une bonne gouvernance, crédible et éprise de justice et de paix, contre toute forme de clientélisme et de toute sorte de corruption.
- Mettre sur pied une structure décentralisée de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation allant de la cellule à l'échelle préfectorale.
- Prendre soin des orphelins et ce, de la même façon pour tous.
- S'occuper des enfants de la rue, communément appelés « Mayibobo »
- Puiser dans la culture traditionnelle tout ce qui rassemble les Rwandais et le soutenir, dénoncer tout ce qui est susceptible de les séparer.
- Donner l'occasion aux anciens leaders et personnes ressources de partager leur expérience avec la jeunesse et surtout en ce qui concerne les raisons et la procédure que les colons ont évoquées et utilisées pour détruire l'Unité des Rwandais.
- Prohiber et éradiquer tout langage susceptible de blesser ou de provoquer à l'instar d'Abagande en parlant des gens qui sont rentrés de l'exil d'Ouganda), d' Abarundi ou d' Ibipinga (Kipinganzu signifiant « obstacle » en langue Swahiri), etc...
- Rechercher et enseigner la vraie histoire du pays
- Laisser l'initiative à toutes les couches de la population de fixer elles-même leur programme d'Unité et de Réconciliation;
- Encourager ceux qui ont commis des infractions et des crimes à avouer et à demander pardon et ceux qui ont été victimes de ces crimes à avoir le courage de pardonner.
- Penser à la sécurité des témoins oculaires de ce qui s'est passé avant et pendant des événements de 1994 et qui sont prêts à le témoigner.
- Etablir une liste des gens qui ont sauvé ou protégé les autres pendant le génocide, au cours duquel certains sont même morts. Cette liste doit être connue de tous les Rwandais et ces gens ont droit à une gratitude.

c) Les contraintes à l'Unité et à la Réconciliation

Selon les avis convergents issus des consultations, les principales contraintes sont:

- La justice ;
- Ne pas dire la vérité ;
- Divergence sur l'histoire du Rwanda ,
- L'ignorance et la pauvreté ;
- La mauvaise gouvernance ;
- La culture de l'impunité ;
- La cupidité et la corruption ;

- Insouciance des problèmes d'anciens réfugiés des années 1959 à 1973 surtout en ce qui concerne les logements ;
- Ethnocentrisme et régionalisme encore en lice ;
- S'accaparer et ne pas remettre les biens d'autrui ;
- La peur, source de biens des maux ;
- Manque de respect envers Dieu;
- Manque de respect mutuel ;
- Mots ou étiquettes provocateurs
- L'injustice sous toutes ses formes

Outre ces contacts de base menés par la Commission pour l'Unité et la Réconciliation, divers autres groupes ont été consultés. Nous citerons pour mémoire les confessions religieuses, les écoles, les organisations des jeunes. Le « Unity Club », organisation des femmes des Dirigeants du pays très proche de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation a également mené une campagne de sensibilisation surtout au niveau des écoles secondaires. D'autres consultations ont été menées auprès d'une association de veuves de Rutongo, des dirigeants de la jeunesse de l'Archidiocèse catholique de Kigali, des Grands Séminaires de Kabgayi et Nyakibanda, de la Conférence Episcopale du Rwanda (catholique) et j'en passe.

C'est suite au constat de l'importance et du poids des problèmes évoqués au cours de ces contacts que la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a jugé utile d'organiser un Sommet qui rassemblerait toutes les opinions émises et essaierait de trouver des solutions adéquates à tous ces problèmes.

1.4. Sommet National sur l'Unité et la Réconciliation

- Comme prévu par les Accords d'Arusha dans son chapitre relatif au partage du pouvoir, article 88 « Le Sommet National traitera des problèmes spéciaux relatifs à l'Unité et la Réconciliation des Rwandais ».
- L'article 24 de ce Protocole stipule que le Sommet National regroupera toutes les couches de la population pour des échanges susceptibles de générer des stratégies et des actions concrètes nécessaires à la réalisation des objectifs assignés.
- Ceci est également appuyé par les articles 15 et 16 du R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation.
- L'article 15 stipule que la Commission tient annuellement un Sommet National, lequel est dirigé par le Président de la République et auquel sont invités les représentants de toutes les couches sociales de la population.
- L'article 16 stipule l'objet de ce Sommet qui est d'user ce qui a été réalisé et de faire des prévisions pour l'avenir.

Après les consultations de base la Commission pour l'Unité et la Réconciliation a réalisé qu'il était nécessaire de regrouper toutes les idées, d'en discuter au niveau national dans l'intention d'un consensus sur la façon de comprendre les problèmes et partant, d'y apporter des solutions adéquates.

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation considère que cette façon de faire constitue la seule voie d'amener la population à apprendre à analyser ses propres problèmes et de les résoudre efficacement et ce, d'une façon pérenne. Le Sommet National se tient du 18 au 20 octobre 2000.

TROISIEME PARTIE

III: REALISATION DES PROGRAMMES DE LA COMMISSION

A, Département d'Education Civique

L'une des caractéristiques de la mauvaise gouvernance pendant et après la période coloniale est l'enseignement divisionniste centré sur l'ethnocentrisme et le régionalisme.

Ce mauvais enseignement par des politiciens véreux a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Ceci s'est surtout manifesté au cours des débats très animés que la Commission pour l'Unité et la Réconciliation a organisés.

Sur base des résolutions et des recommandations issues de ces différentes rencontres et spécialement sur les thèmes « Histoire et Gouvernance du Rwanda » la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a estimé que ce thème ne pourrait être épuisé au cours des conférences-débats ponctuelles et sporadiques mais qu'il faudrait un carrefour où tous les Rwandais se rencontreraient et échangeraient des propos constructeurs et qui les amèneraient au meilleur respect des droits de l'homme et à l'amour de leur patrie, tout ceci convergeant vers l'Unité et la Réconciliation catalyseur de développement.

C'est dans ce cadre qu'un département d'Education Civique a été créé par la Commission.

1. Les attributions de ce département sont les suivantes

- Développer un programme (syllabus) national destiné à promouvoir l'Unité et la Réconciliation nationales ;
- Utiliser l'éducation civique pour créer du Rwanda une culture de tolérance, d'unité et de réconciliation ;
- Former les Rwandais de toutes les couches sociales en matière d'unité et de réconciliation à travers les structures et les moyens formels ;
- Former périodiquement les Rwandais de différents niveaux à travers les réunions, les séminaires et les médias dans l'intérêt de l'Unité et la Réconciliation ;
- Former et engager les autorités nationales dans le processus d'unité et de réconciliation ;

- Evaluer les progrès accomplis dans l'unité et la réconciliation nationale ,
- Recherche sur des éléments positifs dans l'histoire du pays, les rassembler et en faire une base à la reconstruction de l'unité et de la réconciliation nationales ,
- Promouvoir le respect des droits fondamentaux de la personne et éveiller le souci de lutte pour ses droits.

Ce département comprend 3 branches à savoir

- L'Unité des Programmes de formation (Syllabus)
- L'Unité de Mobilisation générale (Animation)
- L'unité de formation des leaders et de formation de base connu sous l'étiquette générale d'Ingando ou Camps de solidarité).

2. Programme de formation: Ingando

2.1. Origine

Le terme « Ingando » signifie un lieu de rencontre des personnes animées de mêmes intentions, pendant un temps déterminé dans le but de planifier telle ou telle action à entreprendre dans l'intérêt d'une communauté dont elles sont censées être ressortissantes.

Les premiers camps de solidarité « Ingando » ont été réalisés après le génocide par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture dans le but de susciter le goût au travail et à la solidarité à L'intention de la jeunesse.

Ils furent encouragés pour le Gouvernement de l'Unité Nationale et visaient essentiellement les rapatriés venant des divers camps d réfugiés. Ils furent sensibilisés sur la politique de tolérance mutuelle et la sécurité pour tous. La Commission pour l'Unité et la Réconciliation a pris la relève du Ministère, et s'est proposé d`opérer sous 2 axes ou groupes de formation.

2.2. Groupes de formation

2.2.1. Formation des Dirigeants du pays

Ce groupe est constitué de hautes instances de l'administration centrale, des établissements parastataux et du secteur privé ainsi que des personnes ressources invitées à titre individuel.

Les étudiants des Universités et Instituts Supérieurs font partie de ce groupe en qualité de futurs dirigeants.

Les thèmes à aborder concernent la vie du pays en général au point de vue politique, économique, social et sécurité.

C'est de ce groupe que sortiront les élites du pays et des leaders d'opinion.

2.2.2. Formation de base

Ce groupe est composé de

- Comités_ des échelons de base au niveau des cellules et des secteurs ;
- Enseignants des écoles primaires et secondaires ;
- Comités de la jeunesse ;
- Comités des femmes;
- Associations diverses
- Des « stages » élus au niveau des cellules et des secteurs.

La formation est ici centrée sur les connaissances générales des problèmes du pays, avec un accent spécial sur les problèmes de gouvernance et de gestion des conflits, spécifiquement dans les régions dont ils sont des ressortissants.

D'une manière générale, cette formation aide aux participants à

- Avoir la capacité d'analyser et d'hierarchiser leurs problèmes et d'arrêter des stratégies y relatives ;
- Acquérir de nouvelles connaissances pour une meilleure compréhension des problèmes.
- Connaissance mutuelle et développement d'esprit de solidarité ;
- Meilleure compréhension de la politique national ;
- Prise de conscience de la part de chacun dans la gouvernance et le développement du pays ;
- Connaissance de ses droits et devoirs et de leurs limites ;
- Fouiller dans l'histoire des éléments positifs sur lesquels l'on peut tabler pour la reconstruction du pays.
- Apprendre à tolérer et à respecter les personnes d'opinion différente de la vôtre.

2.3. La nature des formations dispensées

- Les participants apprennent la technique d'identification des problèmes réels qui les concernent dans leur vie quotidienne et la façon de les affronter ;
- Ils reçoivent une formation sur l'auto-défense et sur la sauvegarde de la souveraineté nationale ; D'amples informations sont fournies au cours de ces formations, surtout en ce qui rapport à la sécurité et aux relations de travail entre les divers échelons chargés de la sécurité ainsi que sur le code de conduite de tout utilisateur d'arme à feu.

Cette formation a également pour but de détruire le mythe de l'arme à feu, dont le rôle principal est de protéger la population et non de lui nuire.

Jusqu'à présent cette formation a été dispensée au premier groupe (Dirigeants et Etudiants du Supérieur) mais le vœu de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation est que tout Rwandais puisse en bénéficier.

2.4. La méthode des formations

- Les participants sont tous majeurs et constituent une richesse à exploiter. L'exposé magistral doit être très limité dans le temps afin de permettre aux participants d'émettre leurs avis et partant d'avoir des conclusions où chaque participant puisse sentir sa contribution. - Le modérateur donne une orientation claire des débats facilitant les discussions sur la vie réelle et quotidienne du pays.
- Ce système permet à chaque participant une identification de ses propres forces et faiblesses et de se réformer.

2.5. Les formateurs

- Au niveau des dirigeants, il existe une équipe de formateurs permanents. Cette équipe est appuyée par des personnes ressources provenant aussi bien de l'administration centrale que du secteur privé, reconnus pour leur engagement et leurs compétences.
- Au niveau des Préfectures, la formation est dispensée par les personnes ayant suivi la formation du premier niveau (des dirigeants).
- Ce sont en général les Bourgmestres, les sous-Préfets, les Procureurs et les Chefs de Service au niveau préfectoral. Ils sont appuyés par les gens de la Commission pour l'unité et la Réconciliation opérant dans les Préfectures et des personnes ressources sélectionnées pour leur savoir-faire dans les Préfectures.
- Les longues formations sont secondées par des formations de courtes durées. Celles-ci concernent les formateurs et ont pour but d'évaluer la qualité de l'enseignement et le suivi des participants une fois rentrés sur leurs collines d'origine.
- Ce genre de formation n'est pas l'apanage de la seule Commission pour l'Unité et la Réconciliation étant donné que les Ministères, des confessions religieuses ainsi que des ONG intéressés dans ce domaine peuvent dispenser les mêmes formations.
- La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation s'occupe primordialement de la formation de l'élite dirigeant mais participe activement à la préparation des formations organisée par d'autres institutions.

2.6. Formations effectuées

Participants	Lieu	Durée	Nombre	Thèmes
Elèves de la 1 ^{ère} Année UNR & ISAE Rubirizi.	Gishari (Kibungo)	Juin-Juillet 1999	489	- Sensibiliser les élèves à l'Unité et la Réconciliation, la bonne gouvernance et le développement du pays
Lauréats du secondaire admis à l'UNR & ISAE Rubirizi 1999-2000	Gishari (Kibungo)	Juillet -Sept. 1999	1 118	" "
Ceux qui se sont désolidarisés des « Résistants » Abacengezi	Cyuve (Ruhengeri)	Nzeli-Ukuboza 1999	1779	. Sensibilisation à l'Unité et la Réconciliation. . Culture de la Paix . Sécurité . Réintégration (Nouveau modus vivendi
Sous-Préfets, Bourgmestre, Chefs de Services	Gishari	Nov-Déc. 1999	332	- Echanges sur les problèmes politiques, éco nomiques et sociaux du pays -Technique de communication sociale et de dynamique des groupes
Jeunesse de la défense locale « Local défense Force »	Synagogue	Juillet à Octobre 1999	1 087	Protection de leurs régions respectives: des personnes, de leurs biens et des infrastructures de développement.
Jeunesse de la défense locale « Local défense Force »	Kigali Rural	Août à Décembre . 1999	1 700	cc "
Jeunesse de la défense locale « Local défense Force »	Gisenyi	Sept. à Décembre 1999	750	Cc cc "
Désolidarisés des "Abacengezi"	Cyuve Ruhengeri	Décembre 1999 à Février 2000	1 623	- Bonne conduite - Culture de la paix - Unité et réconciliation - Réintégration dans la vie normal.
Elèves du KIST+KIE	Gishari	Janvier-Février 2000	883	- Unité et réconciliation Développement national.
Etudiants admis à UNR, ISP, ISAE et La Roche College (Etats-Unis).	Busogo Ruhengeri	Mai -Juin 2000	459	
Leaders d'opinion dans Préfecture de Butare	Gishamvu I (Butare)	juin-juillet 2000	100	-Unité et Réconciliation I -Bonne gouvernance.

b) Formation de courte durée

PREFECTURE	GROUPE	NOMBRE	DUREE Jours	THEMES
Ruhengeri	Etudiants du Secondaire	121	6	- Union de la politique du pays - Rôle de la jeunesse dans la bonne gouvernance - Rôle de la jeunesse dans la sécurité et dans l'unité et réconciliation - Lutte contre le Sida
Kibuye	Les „Sages” Inyangamugay	60	3	- Mise sur pied d'une équipe de 5 personnes dans chaque commune: Programmes de la Commission Dynamique des groupes Politique Nationale Ce sont des bénévoles de l'Unité et Réconciliation
Cyangugu	Administration Préfectorale et Chefs de Services	40	2	-Technique d'animation et dynamique des groupes - Préparation des conférences-débats.
Kigali- PVK	Unity Club	15	9	appui institutionnel, capacité de compréhension des problèmes nationaux et la façon de les résoudre
	Groupes de personnes devant mettre à jour les cours dispensés	25	2	Mise à jour des cours dispensés au cours des différentes séances de formation
	Comités des cellules et des Secteurs	151	2	-Coordination des activités interaction avec d'autres échelons -Bonne gouvernance : part de la population
	Comités des femmes	151	2	- Interaction avec d'autres échelons - Là part des femmes dans la bonne gouvernance et le développement du pays
	Comités des jeunes	100	2	La part de la jeunesse dans la bonne gouvernance, interaction avec d'autres échelons.
	Comités de sécurité au niveau des	100	2	Leur rôle dans la sécurité des personnes et des biens dans leurs ressorts respectifs.

2.7. Principaux problème rencontrés

- ❑ Le département chargé des formations ne dispose pas d'un Centre de Formation, il est obligé de construire des abris de fortune qu'il doit démolir pour déménager sur un nouveau site. Cette opération qui, malheureusement se répète souvent, coûte très cher en termes d'énergies, d'argent et de temps. .
- ❑ Le fait de ne pas disposer d'une équipe suffisante d'enseignants perturbe souvent l'horaire des cours, les personnes ressources d'appui n'étant pas toujours au rendez-vous pour des raisons variées.
- ❑ Le temps matériel est estimé insuffisant par presque tous les participants de sorte qu'ils ne peuvent pas réfléchir profondément à tous les problèmes d'où la force des résolutions prises ne peut être que réduite ;
- ❑ Il appert que le grand nombre de participants (souvent plus de 500 personnes) ne peut en aucun cas favoriser un débat fructueux.
- ❑ Le département responsable des formations ne dispose pas actuellement de capacités requises (techniques et matérielles) d'effectuer un suivi des gens qui ont participé aux diverses formations.

3. Mobilisation générale

- ❑ Dans ce domaine, la Commission pour l'Unité et la Réconciliation base son action sur les éléments de la culture traditionnelle rwandaise exprimée par les chansons, les poèmes et autres activités socio-culturelles tels que : les jeux de rôle (théâtres) et autres comme le jumelage entre les Préfectures et les Communes.

3.1. Compétitions socio-culturelles

Pour qu'il ait un changement radical dans le raisonnement et l'action, il faut multiplier les formations. Cette formation doit passer par plusieurs voies : les écrits, les conférences-débats, les chansons, l'audio-visuel, les média en général.

Des experts en matière de formation affirment que la meilleure façon d'enseigner est celle qui provoque la réaction de tous les sens : la vue, l'audition, le goût ; le toucher et l'odorat.

La méthodologie choisie par la Commission englobe tous ces sens et en plus de cela s'ajoute le loisir et la convivialité.

Ces compétitions ont permis à la Commission de comprendre l'Unité et la Réconciliation vues par les artistes compositeurs Rwandais. Les compétiteurs étaient au nombre de 605 personnes, divisées en six groupes :

1) Chansons : 51

2) Théâtres ` :	115
3) Bande dessinée :	46
4) Poème :	110
5) Logo :	155
6) Drapeau :	128

Les activités et règlements régissant la compétition avaient été diffusés dans les journaux *Kinyamateka* et *Imvaho Nshya* et radiodiffusés.

Les correcteurs ont été minutieusement choisis pour leurs compétences dans les différents domaines et leur foi dans l'Unité et la Réconciliation.

Ont été sélectionnés meilleurs : 7 chansons ;
6 bandes dessinées ;
6 poèmes ;
1 logo;

Pour ce qui concerne le drapeau, les correcteurs ont estimé que les conditions requises n'ont été remplies par personne. Ces oeuvres d'art parviendront à la population par différentes voies dont la radio, la télévision, la vidéo, les troupes théâtrales, les écrits, les écoles etc..

3.2. Les Jumelages

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a soutenu les actions de jumelage entre les Préfectures et les Communes du Rwanda. Nous citerons à titre d'exemples les jumelages entre les communes de la Préfecture de Gikongoro et celles d'Umutara, Kibungo et Gikongoro, Ruhengeri et Kigali-Rural, Byumba et Kigali Rural ainsi que Gisenyi et Gitarama.

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation s'est approchée des confessions religieuses comme l'Eglise Catholique qui, également dispose d'un volet formation surtout de la jeunesse dans ses activités. Les diocèses concernés sont Kabgayi, Butare, Kigali et Byumba.

Des relations avec les Diocèses Protestants de Gahini et Ruhengeri sont également au bon fixe. Toujours dans le domaine des confessions religieuses, la Commission a appuyé financièrement la jeunesse musulmane. Dans le domaine d'éducation sexuelle et la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA, la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a collaboré étroitement avec l'association « Unity Club » surtout dans les écoles secondaires.

Le but de cette branche est de se connaître mutuellement, de parler des problèmes du pays et spécialement les problèmes d'Unité et Réconciliation des Rwandais sans esprit de suspicion ou de méfiance.

3.3. Les jeux et loisirs

La Commission pour l'Unité et la Réconciliation a supporté financièrement le sport et les loisirs à travers les différentes Préfectures avec pour objectif de

favoriser l'Unité et la Réconciliation entre les joueurs et les supporteurs des diverses équipes.

Le plus important n'est pas de soutenir le- Jeux et les loisirs comme tels ces jeux et loisirs, la Commission pour l'Unité et la Réconciliation s'arrange chaque fois pour passer son message après les jeux.

4 **Education Civique dans les Ecoles et préparation du matériel didactique (Syllabus)**

- Un homme averti disait un jour que: « Le développement d'un pays se mesure sur le quotient intellectuel de sa population ». Ceci signifie en " réalité que si vous avez un grand nombre d'habitants qui ont reçu un bon enseignement, vous pouvez être confiant et espérer que votre pays a beaucoup de chance de se développer.
- Un proverbe rwandais dit que : « Un arbre ne peut être redressé que s'il est encore jeune (igiti kigororwa kikiri gito) » ou encore que « Umwana apfa mu iterura, ce qui signifie approximativement que l'éducation d'un enfant commence en bas âge ». Les politiciens véreux se sont d'abord assujétis la jeunesse, conscients de sa faiblesse notamment en ce qui a trait à la pauvreté et à l'ignorance et des caractéristiques générales de celle-ci ; sa témérité, son manque de discernement, sa confiance aveugle en des adultes qui ne manquent de lui promettre des monts et merveilles, surtout dans le domaine de l'emploi.
- Dans le but de prévenir une éventuelle récurrence de ce qui s'est passé (massacres et génocide), nous devons nous occuper de notre jeunesse, nous devons lui faire prendre conscience de ce que *c'est elle* le Rwanda de demain.
- Après avoir constaté que la qualité du cours d'éducation dispensé naguère dans les écoles était de qualité plutôt médiocre et que l'histoire du Rwanda enseignée est jusqu'aujourd'hui sujette à de vives controverses, la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a souhaité, en collaboration avec le Ministère de l'Education, confectionner un syllabus convenable à tous.
- La révision du cours nécessite également la formation des enseignants. Outre le syllabus qui sera utilisé dans les écoles, les cours dispensés dans les « Ingando (camps de solidarité) » sont loin d'être ordonnés et structurés. C'est dans ce sens que la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation souhaite que ces cours soient adaptés et rassemblés dans un livre qui sera considéré comme référence.

Ci-après nous résumons les réalisations faites par le Département d'Education Civique dans le domaine de préparation du matériel didactique

1. Rencontre avec le directeur du Bureau Pédagogique au Ministère de l'Education.
 - Le directeur nous a dit que la préparation au niveau du Ministère était fort avancée et que le cours pour le primaire et le secondaire était complet mais qu'il manquait souvent des documents de référence et d'enseignants capables d'assimiler facilement le programme:
 - Le directeur de programmes a demandé à la Commission pour l'Unité et la Réconciliation d'appuyer institutionnellement et financièrement son département dans le but d'accéder les travaux de confection des documents.
2. La Commission a préparé et organisé les conférences-débats sur l'Unité et la Réconciliation à travers les écoles. De ces débats, il ressort que les élèves manifestent une grande soif de tout connaître sur leur pays en général et sur la Commission pour l'Unité et la Réconciliation en particulier.
3. La Commission pour l'Unité et la Réconciliation est membre de la Commission Permanente du suivi du cours intitulé: « Ethique et culture Rwandaise » enseigné à l'Université Nationale du Rwanda, Faculté de Médecine.

B. Département de résolution des conflits

Ce département a un grand défi à relever, de par les conflits sempiternels à travers lesquels la famille rwandaise a dû se frayer un chemin jusqu'aujourd'hui où encore des conflits d'opinion persistent au Rwanda et au-delà de ses frontières jusqu' à atteindre d'autres continents. Ces conflits sont étiquetés d'ethniques par certains récalcitrants et opposants au régime.

- Outre ces conflits, il y en a bien d'autres, basés sur le régionalisme, le cumul des biens (y compris ceux d'autrui) par certains, un vocabulaire divisionniste et destructeur.
- Si l'on n'y prend pas garde à temps d'autres conflits peuvent surgir, tablés sur le pays d'asile qui avait hébergé les Rwandais pendant plus de 30 ans et sur la langue de ces pays qui actuellement leur est attribuée.
Exemple: Ceux qui étaient en Uganda sont qualifiés d'Ugandais et d'Anglophones.

1. Les tâches du Département « Résolution des Conflits »

- Elles sont décrites dans la Partie 1 du présent rapport. Elles se résument en:
- Monitoring
- Détection
- - Prévention
- - Gestion
- - Résolution

2. Les réalisations

2.1. Préparation de la Loi protégeant l'Unité et la Réconciliation

a) Réunion consultative sur le Projet « Gacaca »

La Commission pour l'Unité et la Réconciliation a préparé une réunion consultative à présenter au Ministère de la Justice relative aux principales sources de conflits et aux préoccupations de la population en ce qui concerne les tribunaux « Gacaca ».

Ont été conviés à cette réunion la Commission des Droits de l'Homme, le Centre de Résolution des Conflits de l'Université Nationale du Rwanda ainsi que les Représentants des Confessions Religieuses.

b) Projet de loi

- Suivi du projet de loi, régissant l'octroi des dommages et intérêts des victimes du génocide, en préparation au Ministère de la Justice.
- Suivi du projet de loi relatif aux droits de l'enfant, en préparation par la Commission Parlementaire des droits de l'homme et l'Unité et la Réconciliation.
- Suivi du projet de loi relatif à la distribution et à l'usage des terres, en préparation au MNITERE (Ministère ayant les terres dans ses attributions).
- Préparation d'un projet de loi punissant les auteurs de la discrimination sous toutes ses formes, par la Commission pour l'Unité et la Réconciliation.

2.2. Collaboration avec des instances habilitées à l'examen des lois existantes pouvant handicaper le fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation et création éventuelle d'autres lois en faveur de l'Unité et la Réconciliation.

- Le département a rassemblé tous les textes de loi et s'occupera bientôt de la fouille systématique de ces textes.

2.3. Suivi et évaluation (Monitoring)

Comme le prévoit l'article 03 de la Loi institutionnalisant la Commission pour l'Unité et la Réconciliation, § 4, 8 et 9, la Commission pour l'Unité et la Réconciliation 'est consciente de l'ampleur du déficit. Ses actions seront axées sur ces articles et un appui d'autres instances est nécessaire.

Dans son suivi, la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a pu apprécier

- Les pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire sont partagés par tous les Rwandais (sans discrimination).
- La collaboration de l'Etat et des Confessions Religieuses s'avère très efficace, notamment en ce qui concerne l'éducation des jeunes à travers les « Ingando » ou camps de solidarité.

- Les orphelins ont été accueillis dans des familles sans aucune considération (ethnique, régionale ou autre).
- Il n'y a eu aucune discrimination lors des élections de base qui se sont déroulées dans tout le pays.
- Quinze mille (15.000) ex-far (Forces Armées Rwandaises) ont été réintégrés dans l'APR (Armée Patriotique Rwandaise).
- Parmi les réfugiés rentrés récemment, ceux supçonnés d'être de connivence avec les déstabilisateurs « Abacengezi » ont reçu une formation (au lieu d'être poursuivis en justice) et réintégrés à la vie sociale normale.
 - Dans l'éducation, les enfants sont admis à des échelons supérieurs uniquement sur base de leurs compétences.
- Les Rwandais s'épaulent de plus en plus dans la réhabilitation des maisons détruites pendant le génocide.
- Plus de 3 millions de réfugiés ont regagné leur patrie et ont le droit de vivre tranquillement dans leur pays et où bon leur semble.

A titre individuel

- Certains rescapés du génocide sont allés remercier leurs protecteurs (ceux qui les ont caché).
- Un certain nombre de ceux qui ont pris une part active dans le génocide ont avoué leur crime et demandé pardon aux victimes rescapées.
- Certains ont remis les terrains et les maisons appartenant aux réfugiés de 1959.
- Il y en a même qui, de leur gré ont cédé une partie de leur terrain aux rapatriés.

Quand bien même nous sommes satisfaits de ce qui a été fait, il subsiste cependant d'autres ressources de conflits. Nous citerons en exemple

- Les maisons et terrains dont les gens se sont illégalement attribués et qui n'ont pas encore été rendus à leurs propriétaires.
- Les réfugiés de 1959 à 1973 qui n'ont ni terrain, ni habitation fixe sont encore nombreux.
- Certains occupent d'immenses terrains sur lesquels ils n'entreprennent aucune action a^u moment ou les autres n'ont rien

- Mauvaise distribution d'aide aux groupes vulnérables.
- Certains Rwandais ayant pris la poudre d'escampette pour des raisons qui leur sont propres et qui, une fois à l'extérieur sèment la zizanie dans le souci de conserver leur statut de réfugiés.

C. Le Département des Initiatives Communautaires

En collaboration avec quelques Commissaires, ce département s'est fixé un programme dont les points essentiels sont les suivants:

1. Identification des vrais problèmes socio-économiques ;
2. Promouvoir et appuyer toute initiative communautaire par la population elle-même ou pr les échelons de base ;
3. Assistance aux victimes rescapées du génocide d' autopromotion et d' autodéveloppement ;
4. Evaluer et coordonner les programmes d'actions des institutions gouvernementales et des ONG visant les conditions socio-économiques et de réconciliation.

Après les consultations, le problème crucial qui a été dégagé est celui de la pauvreté dont l'origine principale est que

- La grande partie de la population vit d'une agriculture traditionnelle, sans technologie et très pénible pour un résultat médiocre.
- Le génocide et les massacres ont été à l'origine d'une perte considérable de la force vive de la nation : certains sont morts et d'autres se sont réfugiés, parmi eux figuraient de grands opérateurs de développement.
- La destruction des infrastructures de base de développement fait qu'actuellement le budget de développement de l'Etat qui normalement était consacré au développement se voit attribué à la réparation des dégâts causés par ces mêmes génocide et massacres.
- Comme résultat du génocide, le pays compte plusieurs groupes vulnérables devant être aidés ; parmi ceux-ci les orphelins, les veuves et les handicapés. Actuellement, le Gouvernement donne chaque année 5 % de son budget ordinaire au fonds d'appui aux rescapés du génocide et dépense 4 % pour l'entretien des blocs pénitentiaires.
- Nous pouvons ajouter que d'innombrables efforts sont fournis par les familles des détenus qui par le fait d'effectuer des va-et-viens pour rationner leurs parentés n'ont pas un temps matériel suffisant pour effectuer d'autres travaux.

- Les rescapés du génocide et ceux qui ont subi des effets néfastes du génocide d'une façon particulière sont souvent découragés ; ils ont perdu le goût de la vie et ne peuvent s'occuper pleinement de leur auto développement.
- Le patrimoine de l'Etat, susceptible d'appuyer les projets de développement est quasiment englouti par les remboursements de la dette contractée par le Gouvernement déchu. Cette dette a été contractée essentiellement pour l'achat des armes qui ont massacré les Rwandais. Elle est de l'ordre de 1,5 milliards de dollars américains.

Ce département a également dans ses attributions, le devoir d'apprendre aux Rwandais des échelons de base principalement à savoir identifier, analyser, arrêter des stratégies et des actions à mener en vue de réduire la pauvreté.

Ceci ne pourra être atteint que si le Gouvernement et ses institutions chargées de lutter contre la pauvreté, les confessions religieuses, les ONG locales et internationales, la société civile voire les personnes physiques se mettent ensemble pour trouver les voies et moyens d'aider la population à s'aider soi-même. Ainsi il n'y aura de duplication, de dispersion de l'énergie, du temps et de l'argent.

Réalisations du Département

Quatre réalisations sont à l'actif du département

- Concertations avec les Ministères chargés de la, réduction de la pauvreté, les ONG locales et internationales. Ceci est d'autant plus vital que la pauvreté constitue un des obstacles majeurs à la Commission pour l'Unité et la Réconciliation ;
- Réalisation du projet de « Renforcement de capacités des échelons de base dans la préparation et la gestion des petits projets ainsi que dans la planification ». Ce projet conjoint aux départements d'Education Civique et Initiatives Communautaires a été financé par l'Ambassade Suisse au Rwanda et est opérationnelle dans deux Préfectures : Kigali Rural et Kibuye ,
- Envisager et concrétiser une coordination des activités de développement, une sorte de consortium ONG (locales et internationales)/NURC .
- S'occuper des problèmes d'Unité et de Réconciliation des Rwandais oubliés et / ou marginalisés à l'instar des Batwa

1. Entretien et réunions avec certains Ministères et ONG

- Le directeur de département a mené cette démarche destinée à faire comprendre à ses interlocuteurs le fond du problème de pauvreté, de développement de la population en général.

- Préparation du projet « Umutara Community Resources Development Project » tenue au Ministère des Finances et de la Planification Economique, financé par IFAD ;
 - NURC/GTZ : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale. Identification des domaines d'intervention du Gouvernement Allemand.
 - Appui conseil à Gikongoro/Karama où la Commune avait organisé une manifestation d'accueil des réfugiés de 1959, ressortissants de cette commune.
 - Représenter la Commission lors du jumelage Kiyombe (Byumba) - Kanzenze (Kigali Rural).
 - Réunion au PNUD : L'Education Civique et la Société Civile au Rwanda.
 - Hôtel des Diplômates : réunion avec les ONG ayant les mêmes actions que German Agro-Action.
 - PNUD : Restructuration des organes de l'Administration Centrale.
 - UNICEF : Justice, Droits de l'Homme, Unité et Réconciliation.
 - Mille Collines : Formation des agents de l'UNHCR sur la bonne gestion des programmes et des projets.
 - Bureau de la Commission des droits de l'homme : Ont participé CNUR- Commission des Droits de l'Homme - Délégué de l'Union Européenne : Préparation des projets dans lesquels l'Union Européenne appuyerait les départements d'Education Civique et celui des Initiatives Communautaires.
 - Réunion regroupant la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation et un représentant du « Département for International Development (DFID/UK)
 - Présentation du plan d'action de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation.
2. Préparation du projet « Appui institutionnel sur le renforcement des capacités des échelons de base des Préfectures Kibuye et Kigali Rural ».
- Ce projet a été élaboré conjointement par le département d'Education Civique et le département d'Initiatives Communautaires et vise le renforcement des capacités des échelons de base des Préfectures Kibuye et Kigali Rural. Dans ce projet, les intéressés apprendront à faire une analyse des problèmes relatifs à l'Unité et la réconciliation et à faire une planification en conséquence.
3. Fixer le mode de coopération: la Commission pour l'Unité et la Réconciliation (NURC)- ONG locales et internationales.

Après le génocide plusieurs organisations tant nationales qu'internationales se sont attelées à aider les Rwandais. Leurs programmes et les programmes de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation sont complémentaires. C'est pour cette raison qu'une réunion de concertation a été organisée par le département des Initiatives Communautaires dans le but de connaître qui fait quoi, quelles sont les zones d'intervention et les groupes cibles.

La réunion a eu lieu à Kabusunzu /Kigali le 25 Janvier 2000. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour

- Les réalisations actuelles et futures de ces ONG
- Définition des grandes priorités
- Examen des stratégies et des activités à mener
- Répartition des tâches pour éviter une duplication

4. Examen des problèmes spécifiques d'Unité et de Réconciliation des Rwandais oubliés et/ou marginalisés à l'instar des Batwa.

- Cette analyse a abouti à la conclusion que la contrainte majeure à l'Unité et la Réconciliation dans ces familles était la pauvreté.

- Certains sont pauvres à cause de l'ignorance qui ne leur permet de faire une identification de leurs problèmes réels

La Commission pour l'Unité et la Réconciliation a fait un programme exprès pour ces familles des Batwa pour se rendre compte de leur façon de vivre. Au total huit (8) Préfectures sur douze (12) ont été visitées.

Les grands problèmes de ces familles sont

1. L'ignorance

- Ils n'ont jamais manifesté aucun intérêt pour l'école, ne comprenant pas son importance ;
- La discrimination par d'autres ethnies n'a fait qu'ajouter une couche sur leur ignorance ;
- Leur habitat isolé les laisse comme enfermés dans une coquille. De cette façon il ne peut y avoir d'ouverture d'esprit.

2. Ils n'ont pas de terrain à cultiver.

- Ceci remonte de l'histoire qui en ont fait que des chasseurs, des potiers ou des bouffons de Cour.

3. L'administration locale ne s'occupe pas d'eux.

Certains des dirigeants les marginalisent à outrance, jusqu'à refuser de donner leurs enfants des attestations de décès de leurs parents ou de pauvreté, documents nécessaires pour que l'Etat puisse leur payer les études.

4. Ils ne sont pas représentés dans l'administration locale de base. Conséquence de la discrimination et du manque de formation scolaire ils ne sont pas représentés dans des organes de prise de décision.
Le niveau le plus élevé qu'ils peuvent occuper est celui de « Nyumbakumi » signifiant responsable de 10 familles et encore qu'il ne s'occupe que des familles uniquement des Batwa (conséquence de leur habitat isolé).

Comment perçoivent-ils l'Unité et la Réconciliation des Rwandais

- Ils considèrent que ce qui s'est passé au Rwanda ne regarde que les Hutu et les Tutsi ;
- Certains parmi eux sont convaincus de ce que même s'ils ont trempé dans le génocide, c'était de force et que les mettre en prison constitue une injustice flagrante ;
- Pour eux l'Unité et la Réconciliation ne seront jamais atteintes aussi longtemps que certains auront des terrains et d'autres pas.
- Aussi longtemps qu'ils seront objet de discrimination par les hutu et les Tutsi, l'Unité et la Réconciliation ne seront pas possibles.
- Ils ont une volonté ferme de reconstruire le pays, un pays des 3 ethnies (Hutu, Twa, Tutsi) égales devant la loi.

Les autres actions d'appui aux Programmes de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation

a) La Communication et la Recherche

- Ce service a été mis sur pied dans le but de faire connaître les activités de la Commission et de fournir à tous les Rwandais une occasion de faire passer leurs idées et de les partager avec la population.
Ce service a réalisé 4 projets

1. Journal de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation

La Commission estime nécessaire d'informer et de former la population par le biais de son journal. Il y sera question des programmes de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation et la population sera chaque fois informée de l'état d'avancement des travaux.

2. Envoyer des articles dans des journaux connus

Jusqu'à date la Commission pour l'Unité et la Réconciliation vient de conclure des accords ad hoc avec Kinyamateka, Imvaho Nshya et la Nouvelle relève.

3. Emissions télévisées et radiodiffusées

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation dispose de 30 minutes hebdomadaires d'une chronique radiodiffusées. Elle a lieu tous les vendredis matin de 7: 30 à 8: 00. En ce qui concerne la télévision, les négociations sont en cœurs.

4. Diffusion des chansons et/ou poèmes d'Unité et Réconciliation lors d'émissions suivies par le public

Ces chansons et poèmes ont été sélectionnés au cours des compétitions à l'échelle nationale. Des démarches sont en train d'être menées pour que ces chansons et poèmes puissent passer à la radio et à la télévision comme intermède aux émissions les suivies par les Rwandais.

5. Matériel didactique

Le service de communication et de Recherche vient de sortir deux cassettes audio sur l'Unité et la Réconciliation.

a) Service d'Administration des des Finances

- Il est chargé du recrutement et de la gestion du personnel , de la préparation des formations et de la gestion quotidienne des finances de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation.
Ses réalisations jusqu'à date sont les suivantes
- Recrutement du personnel pour les différents programmes de la Commission : Actuellement la Commission a un personne constitué de 62 personnes, y compris les coordinateurs des préfectures et coordinateurs-adjoints dans les préfectures.
Nous devons signaler au lecteur que le recrutement des Coordinateurs et de leurs Adjoints dans les Préfectures se fait au niveau de la Préfecture même si ce sont des agents qui dépendent directement de la Commission.
- Dans le cadre de la gestion financière de la Commission, ce service fait un rapport régulier (mensuellement) aux instances supérieures en l'occurrence la Direction Générale et le Secrétariat Exécutif.
- Dans le cadre de renforcement institutionnel, ce service a préparé des séminaires et des voyages d'étude.

Formation et Voyages d'études

- En date du 10-02-00, la Commission a préparé une formation sur la complémentarité des sexes das le développement « Gender ». Cette

formation a été dispensé par le Ministère du Genre et du Développement, des Femmes.

- Du 17-au 22-04-2000 le personnel et les membres de la Commission ont bénéficié d'une formation sur l'analyse des objectifs et sur la planification des activités de la Commission, les formateurs invités des experts en la matière et sont venus d'Afrique du Sud.
- Du 25 au 27-07-2000, les membres de la Commission , le personnel du siège, les ONG oeuvrant dans le domaine de la paix, la justice et la réconciliation, les cadres des diverses Commissions institutionnalisées par le Gouvernement, ont effectué un séminaire de 2 jours sur la manière de construire une paix, une unité et une réconciliation durables dans les zones de l' après turbulence.

Ce séminaire préparé par la Commission pour l'Unité et la Réconciliation Nationales a été facilité par une équipe d'experts de Jesus Alive Ministries de l'Afrique du Sud dirigée par le Révérend Pasteur Pretorius lui-même (Président de la JAM à l'échelle mondiale). Bien qu'elle n'ait pas connu le génocide, l'Afrique du Sud a connu des problèmes quelque peu similaires à ceux du Rwanda, lors de la lutte contre l'appartheid.

- Dans le cadre d'observation de ce qui se passe ailleurs, le Secrétaire Exécutif Madame Inyumba Aloisea a effectué un voyage en Irlande du Nord et en Afrique du Sud.
- Mr Nayinzira J.N., Président de la Commission s'est rendu à Genève où il a pu s'entretenir avec quelques rwandais résidant en Suisse, sur l'Unité et la Réconciliation.
- Mme Mukankomeje Rose, Vice-Présidente de la Commission a participé à un colloque tenu aux Pays-Bas où elle a parlé sur le rôle de la femme dans la construction de la paix et dans le développement du pays.
- Du 16 au 20-10-99, dix (10) membres de la Commission ont effectué un voyage d'étude en Suède dans le but d'apprendre comment ce pays riche et réputé pour sa bonne gouvernance est organisé.
- Du 21 au 23-10-99, les membres de la Commission sont allés en Belgique où ils se sont entretenus avec
 - Les rwandais qui se sont réfugiés dans ce pays
 - Les membres du groupe « Deltmold »
 - La Commission Européenne
 - Le Centre National de Coopération au Développement
- Du 08 au 12-12-99, Mme Izabiliza M. Médiatrice, membre de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation a participé à un sommet africain sur « La façon traditionnelle de résoudre les Conflits en Afrique et les principes pouvant être utilisés dans les Conflits actuels en Afrique ». Le sommet s'est tenu à Addis-Abeba. • Du 21 au 27 -12-

00, elle a participé à une réunion des femmes Africaines à Addis-Abeba, dans le cadre de l'évaluation de la mise en application des résolutions de Beijing, 1995.

- Mme Inyumba Aloisea, Secrétaire Exécutif de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation a participé à une réunion tenue à Bruxelles sur la restructuration des relations Afrique-Europe.
- La Vice-Président de la Commission et membre du Parlement, Mlle Rose Mukankomeje a participé à un séminaire sur la résolution des conflits en Norvège.

Au cours de ces voyages, les membres de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation ont pris contact avec des Rwandais résidant dans les pays visités pour des raisons variées et avec eux, ils échangeaient sur le processus d'Unité et de Réconciliation.

En général les Rwandais de la diaspora ont soif de connaître de source sûre ce qui se passe dans leur pays, ils souhaitent que de tels voyages se répètent souvent pour qu'ils puissent apporter leur contribution.

C'est dans ce sens que la Commission pour l'Unité et la Réconciliation a préparé un calendrier des voyages afin de permettre aux Rwandais résidant dans les différents coins du monde de prendre part à la reconstruction de leur pays.

Aides reçues par la Commission

- La Commission a reçu 409.000.000 Frw (Quatre cent neuf millions de francs rwandais) comme budget de fonctionnement.
- L'UNHCR a donné à la Commission quatre (4) autobus.
- L'Association de la diffusion des Cultures Francophones au Rwanda a donné à la Commission dix (10) dictionnaires Anglais-Français et Français -Anglais.
- L'Ambassade de Chine au Rwanda a fait cadeau à la Commission d'une Camera-vidéo.
- La Coopération Italienne a fourni à la Commission du matériel d'une valeur de « Soixante trois mille six cent quatre-vingt six dollars américains (63.86 \$) ».
- L'International Rescue Committee/USAID a mis un consultant à la disposition de la Commission pour l'aider à démarrer ses activités.

CONCLUSION GENERALE

- Le fait que les Rwandais ne parlent pas le même langage sur la nature des conflits constitue un handicap sérieux pour la Commission pour l'Unité et la Réconciliation et ne l'aide nullement à accomplir sa mission.
- Plusieurs organisations et institutions ont dans leur plans d'action l'organisation des formations, séminaires, conférences sur l'Unité et la Réconciliation; elles demandent souvent à la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation de les appuyer en y déployant le personnel ou en appuyant financièrement. Malgré la bonne volonté de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation, ceci ne serait pas possible.
- La Commission pour l'Unité et la Réconciliation croit que les rwandais sont à la base de leur propre tragédie et qu'il incombe à eux de trouver des solutions et ce, d'une façon durable.
- La Commission pour l'Unité et la Réconciliation se réjouit d'être un carrefour de rencontre de tous les Rwandais afin qu'ils puissent débattre des problèmes qui les concernent.

En aucun cas, la Commission pour l'Unité et la Réconciliation ne peut se substituer à la population et raisonner à sa place .

Les solutions durables viendront de la base et non du sommet. Ceci a pour intérêt que chaque rwandais analyse sa situation, celle des autres et celle du pays. Il réfléchit aux scénarios de solutions et sera fier d'avoir participé à la reconstruction et au développement de son pays.

La Commission pour l'Unité et la Réconciliation dispose des stratégies claires et simples d'aider les Rwandais. Elle sollicite le soutien du Gouvernement et de tous les Rwandais.

La Commission pour l'Unité et la Réconciliation tient à remercier le Gouvernement de l'Unité Nationale et ses divers donateurs pour leur appui aussi bien moral, matériel et financier.

- La Commission pour l'Unité et la Réconciliation se réjouit d'une bonne coopération avec ses donateurs ainsi qu'avec les ONG locales et internationales.
- La Commission pour l'Unité et la Réconciliation se réjouit également d'un climat d'entente cordiale qui règne entre elle et les Confessions religieuses agréées au Rwanda.
- La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation lance un " appel à tous les Rwandais, qu'ils soient et où qu'ils soient, d'œuvrer d'arrache-pied, de concert avec les autres, pour la construction d'un pays fondé sur la paix, la sécurité, l'unité et la réconciliation, seules sources d'un développement durable.

ANNEXE

1. Groupes contactés à travers les Préfectures

Date	Préfecture	Participants
10/08/1999	Gitarama	Les leaders d'opinion dans chaque Commune
28-29/10/ 1999	Cangugu	"
08/10/1999	Gikonoro	"
13/10/1999	Ruhengeri	"
15/10/1999	Bymba	"
18-19/ 10/ 1999	Kigali Ngali	"
01/02/2000	Kibungo	"
16-17 / 02 / 2000	Umutara	"
18 / 02 / 2000	Kibuye	"
24/02/2000	Gisenyi	"
28/10/2000	Butare	"

Groupes contactés dans la Préfecture de la Ville de Kigali.

Date	Lieu de rencontre	Les participants
25/08/1999	Salle PVK	Représentants des échelons de base dans les Communes de la PVK
01/09/1999	Salle PVK	Représentants des Jeunes dans les Communes de la PVK
04/09/1999	KIST	Représentants des Femmes dans les Communes de la PVK
14/09/1999	Lycée Notre Dame des Citaux	Enseignants des écoles primaires et secondaires de la PVK
19/09/1999	Salle PVK	Représentants de l'Eglise Adventiste du 7ème Jour
28/09/1999	Centre Islamique de Nyamirambo	Représentants de l'Islam
10/10/1999	Nazareen Church, Kicukiro	Représentants de Nazareep Church
12/10/1999	Salle PVK	Démobilisés
23/11/1999	Salle PVK	Pro-Femme Twese Hamwe

09/12/1999	Salle PVK	Membres de KORA et JOC
17/12/1999	St Etienne Biryogo	Pasteurs, Représentants la Conférence Protestante du Rwanda
13/07/2000	Maison de la Presse	Journalistes et Secteur Privé.

2. Contacts avec les Groupes marginalisés

Date	Lieu de rencontre	Participants
18/10/999	Kanzenze	Leaders d'opinion des Communes Kanzenze, Ngenda, Gashora et Bicumbi
18/10/1999	Rushashi	Leaders d'opinion des Communes Musasa, Shyorongi, Rushashi et Tare
19/10/1999	Gikoro	Leaders d'opinion des Communes Butamwa, Gikoro, Rubungo et Kanombe
19/0/1999	Mugambazi	Leaders d'opinion des Communes Gikomero, Mbogo, Mugambazi et Rutongo

3. Quelques Etablissements Secondaires contactés par la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation sur l'invitation de «Unity Club ».

Date	Préfecture	Etablissement
15/03/2000	Gisenyi	L cee de N do
19 / 03 / 2000	Cyangugu	Grou pe Scolaire de Shangji
21/03/2000	Gikongolo	Grou pe Scolaire Marie du Verbe
24/03/2000	Umutara	Umutara Pol echnic
27/03/2000	Kibungo	Ecole des Sciences Infirmieres
27/03/2000	PVK	Colle, 'e APEHOT
28/03/2000	Kibuye	College Ste. Marie
28/03/2000	Butare	Groupe Scolaire de Nyanza

28/03/2000	Gitarama	Groupe Scolaire Notre Dame de Lourdes de Byimana
28 / 03 / 2000	Kigali Rural	Groupe Scolaire de Bicumbi
29/03/2000	Ruhengeri	Groupe Scolaire de Rwaza
29 / 03 / 2000	Byumba	Groupe Scolaire du Bon Conseil

4. Contacts avec les Groupes marginalisés au niveau des Préfectures

Date	Préfecture	Commune
16/03/2000	Umutara	Karangazi Rukara
17/03/2000	Kibungo	Rutonde Rusumo
21-22/03/ 2000	Gitarama	Mukingi Ntongwe Masango
23-24/03/ 2000	Gisenyi	Kayove Mutura
28-29/03/ 2000	Ruhengeri	Nkumba Kidaho Nkuri Mukingo
30-31/05/ 2000	Kigali-Ngari	Mugambazi Kanzenze
10-11/05/2000	Butare	Nyaruhengeri Mugusa Mu ira
23-24/05/2000	Gikongoro	Mudasomwa Rwamiko